

Ville de GRUISSAN

Conseil Municipal

Séance du Jeudi 26 avril 2012 à 18 heures

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : CODORNIU D - LABATUT L - VAQUIE C - SELIG H - DOMENECH A
BEDOS A - BES D - COMBRES D - CORNILLEAU JC - DOS SANTOS F - EYME E GAGNOULET
B - GARCIA J - LENOIR A - BATT R - JEAN P

PROCURATIONS : CAREL M à CODORNIU D
OURNAC A à LENOIR A
GRILLOU P à BATT R
SANTACATALINA H à VAQUIE C
DELRIEU C à LOPEZ R
BOUCHER-GARCIA MF à SELIG H
OLIVIER N à COMBRES D
PFLUMIO C à PIERRE J
TINE S à DOS SANTOS Fausto

ABSENTS OU EXCUSÉS : BRAEM B - LOPEZ R

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LENOIR A

➤ Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation et complété par les points suivants :

Points ajoutés en questions diverses

- ◆ Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des plages
- ◆ Clôture de la régie de recette « Tennis - Minigolf »

➤ L'ordre du jour, tel que présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ Le compte rendu de la séance du Jeudi 29 mars 2012 est adopté par l'ensemble des membres présents à la séance ou ayant donné procuration.

➤ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1) **ACTION ÉCONOMIQUE** :

Marché Espace balnéoludique Lot n°14 - Remise gracieuse et partielle des pénalités L. LABATUT
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de construction de l'espace balnéoludique ont été réceptionnés avec 5 mois de retard.

La maîtrise d'œuvre, en application stricte des dispositions du cahier des clauses administratives particulières, a appliqué de façon systématique des pénalités de retard.

Eu égard au montant très élevé de ces pénalités par rapport au montant de leur marché, certaines entreprises ont contesté le Décompte Général Définitif (DGD) et

sollicité dans leur mémoire en réclamation une remise gracieuse et totale des pénalités.

Considérant d'une part que l'application des pénalités, compte tenu de leur montant effectivement élevé, pourrait avoir de lourdes conséquences pour ces entreprises ;

Considérant d'autre part que la jurisprudence invite, désormais, l'acheteur public à faire une application raisonnée des pénalités de retard ;

Considérant enfin que l'entreprise « SPOT », titulaire du lot n°14 « Toboggans Pentagliss », disposait, en application de l'article 50-32 du cahier des clauses administratives générales applicable à ce marché, d'un délai de 6 mois, à compter de la notification de la décision du maître d'ouvrage sur les réclamations auxquelles a donné lieu le décompte général définitif, pour porter sa réclamation devant le tribunal administratif ; que la décision du maître d'ouvrage a été notifiée le 13 octobre 2011 à l'entreprise « SPOT » ; que le délai de 6 mois susmentionné est épuisé ; que ladite décision est en conséquence considérée comme acceptée et que toute réclamation est désormais irrecevable ;

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre la décision notifiée à l'entreprise le 13 octobre 2011 et dont les termes sont repris ci-dessous :

Entreprise	Montant total Pénalités	Montant DGD Notifié (TTC)	Remise pénalités	Nouveau montant du DGD (TTC)
SPOT - Lot n°14 « Toboggans - Pentagliss »	74 897.00 €	- 37 809.44 €	44 997.00 €	7 187.56 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une remise partielle des pénalités à l'entreprise « SPOT », dans les limites exposées ci-dessus, et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

2) PERSONNEL :

Rémunération des agents non titulaires	Le Maire
--	----------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels sur la base de l'indice du 1^{er} échelon de l'échelle 3 du grade :

- Adjoint administratif de deuxième classe,
- Adjoint technique de deuxième classe,
- Adjoint d'animation de deuxième classe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la rémunération des agents non titulaires telle que proposée, de l'autoriser à la mettre en œuvre et de dire que les crédits nécessaires à leur financement seront inscrits, chaque année au chapitre 012 du budget (Compte principal).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les créations et les suppressions de postes suivantes :

Création :

1 poste de rédacteur territorial à temps complet

1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Suppression :

1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé, comportant la création de postes prévue à compter du 1^{er} janvier 2012 pour le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juin 2012 pour un poste de rédacteur territorial et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012 du budget.

	Postes existants au 08/11/2011	Modifications	Nouvel effectif au 26/04/2012
0 - Emplois de cabinet			
Directeur de cabinet	1		1
Collaboratrice de cabinet	1		1
I - Filière administrative			
<u>Emplois de direction</u>			
DGS 20 à 40 000 Hab. (attaché principal de 1 ^{ère} classe)	1		1
DGST 20 à 40 000 Hab. (ingénieur principal)	1		1
<u>Cadre d'emploi d'attaché</u>			
Attaché principal	2		2
Attaché	3		3
<u>Cadre d'emploi de Rédacteur</u>			
Rédacteur chef	2		2
Rédacteur principal	1		1
Rédacteur	1	1	2
<u>Cadre d'emploi des Adjoints administratifs</u>			
Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1
Adjoint administratif de 1ère classe	17	-1	16
dont temps non complet	1 à 57,15 %		1 à 57,15 %
Adjoint administratif de 2ème classe	15		15
dont temps non complet	1 à 80%		1 à 80%
II - Filière technique			
<u>Cadre d'emploi des ingénieurs</u>			
Ingénieur principal	2		2

Ingénieur	0		0
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux			
Technicien	1		1
Cadre d'emploi des agents de maîtrise			
Agent de maîtrise principal	1		1
Agent de maîtrise	2		2
Cadre d'emploi des adjoints techniques			
Adjoint technique principal de 1ère classe	6	1	7
Adjoint technique principal de 2ème classe	25	+2-3	24
dont temps non complet	1 à 91 %		1 à 91 %
	1 à 80%		1 à 80%
	2 à 75%		2 à 75%
Adjoint technique de 1ère classe	3		3
Adjoint technique de 2ème classe	48		48
dont temps complet	39		39
dont temps non complet	9		9
	3 à 80 %		3 à 80 %
	1 à 72 %		1 à 72 %
	1 à 69 %		1 à 69 %
	1 à 65%		1 à 65%
	1 à 61,33 %		1 à 61,33 %
	1 à 51 %		1 à 51 %
	1 à 50 %		1 à 50 %
III - Filière médico sociale			
Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux			
Infirmière de classe supérieure	0		0
Infirmière de classe normale	1		1
Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0		0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	0		0
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	5		5
dont temps non complet	2 à 93 %		2 à 93 %
	3 à 90 %		3 à 90 %
Cadre d'emploi ATSEM			
ATSEM principal de 1ère classe	0		0
ATSEM principal de 2ème classe	0		0
ATSEM de 1ère classe	6		6
dont temps non complet	1 à 85,7%		1 à 85,7%
	2 à 85 %		2 à 85 %

IV Filière sociale			
<u>Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants</u>			
Educateur chef	1		1
Educateur principal	0		0
Educateur	0		0
<u>Cadre d'emploi des agents sociaux</u>			
Agent social principal de 1ère classe	0		0
Agent social principal de 2ème classe	0		0
Agent social de 1ère classe	3		3
dont temps non complet	2 à 90 %		2 à 90 %
Agent social de 2ème classe	3		3
dont temps non complet	2 à 90 %		2 à 90 %
	1 à 50 %		1 à 50 %
V - Filière culturelle			
<u>Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>			
Assistant de conservation de 2ème classe	1		1
<u>Cadre d'emploi des adjoints du Patrimoine</u>			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2		2
dont 1 poste vacant TC (Barbouteau S.)			
dont temps non complet	1 à 80%		1 à 80%
<u>Cadre d'emploi assistant d'enseignement artistique</u>			
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1		1
VI - Filière Police municipale			
<u>Cadre d'emploi de Chef de service</u>			
Chef de service de police municipale de classe exceptionnelle	1		1
Chef de service de police municipale de classe supérieure	0		0
<u>Cadre d'emploi de gardien de police municipale</u>			
Chef de police	2		2
Brigadier chef principal	1		1
Brigadier	9		9
Gardien	0		0
VII - Filière Animation			
<u>Cadre d'emploi des Animateurs</u>			
Animateur	1		1
TOTAL GENERAL	172		172

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ COMMUNICATION, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

1) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

Achat tableau Pierre VACHER

E. EYME

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipalité de faire vivre la culture à Gruissan et d'enrichir son patrimoine culturel. Cette volonté se manifeste notamment par l'achat d'œuvres d'artistes.

A cette fin, la Commune souhaite acquérir une toile de Pierre VACHER, représentant un paysage gruisanais, pour la somme de 450 € (quatre cent cinquante euros). Ce peintre narbonnais a exposé dans le hall de la mairie du 26 mars au 19 avril 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au budget à l'article 2161, ligne achat d'œuvres.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ *18H25 : Arrivée de Monsieur Roger LOPEZ, Maire adjoint.*

Contrat Educatif Local (CEL) 2012

A. DOMENECH

La Commune est signataire du Contrat Educatif Local. Ce contrat lie, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et la Commune sur des actions éducatives en direction des enfants et des jeunes.

Son objectif, notamment, est de mettre en cohérence et de favoriser les actions de la politique jeunesse de la Commune.

Pour sa part, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations contribue financièrement à la mise en œuvre des actions retenues dans ce cadre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre pour l'année 2012 le dispositif du Contrat Educatif Local et de l'autoriser à solliciter auprès du Ministère de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations la subvention la plus élevée possible au titre de l'année 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

1) ENVIRONNEMENT URBANISME :

Déclassement d'une partie du parking de Mateille

L. LABATUT

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder au déclassement d'une partie du parking de Mateille afin de permettre à la création d'un pôle médicale multi-spécialité avec possibilité d'aménagements de logements,

Par arrêté en date du 06 mars 2012, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique en vue de ce déclassement et a chargé Monsieur Bernard PIBRE, commissaire enquêteur, de procéder à cette enquête publique qui s'est déroulée du 26 mars au 10 avril 2012,

Vu la publication dans l'indépendant en date du 14 mars 2012,

Après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur qui font apparaître une seule remarque ne remettant pas en cause le déclassement et donc un avis favorable,

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,

Considérant que ce terrain communal doit être déclassé,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au déclassement de ce terrain communal présenté dans le dossier (consultable au Secrétariat Général aux heures et jours d'ouverture de la Mairie) et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et formalités requises.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des plages

L. LABATUT

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Service Départemental d'Incendie et de Secours met à disposition de la Commune de Gruissan des Sapeurs Pompiers Volontaires Nageurs Sauveteurs pour la surveillance des baignades ouvertes au public.

Monsieur le Maire précise que le coût de la prestation du S.D.I.S est fixé à 72 euros (soixante douze euros) par jour et par agent.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition, pour l'année 2012, afin de déterminer les droits et obligations des parties.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de d'approuver le projet de convention et de l'autoriser à le signer.

Le projet de convention est consultable au Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Clôture de la régie de recettes « Tennis - Minigolf »

A. DOMENECH

Monsieur le Maire rappelle que les prestations tennis et minigolf sont gérées depuis le 1^{er} avril 2012 par le Tennis Club de Gruissan.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre fin à la régie de recettes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **INFORMATION**

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour adopté en début de séance étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h35.

Le Maire,
CODORNIOU D

Les Conseillers,
LABATUT L

OLIVIER N
Procuration

LOPEZ R
Absent
Arrivé à 18h25

DELRIEU C
Procuration

CAREL M
Procuration

VAQUIÉ C

SELIG H

DOMENECH A

BEDOS A

BÉS D

BOUCHER-GARCIA MF
Procuration

BRAEM B
Excusé

COMBRES D

CORNILLEAU JC

DOS SANTOS F

EYME E

GAGNOULET B

GARCIA J

GRILLOU P
Procuration

LENOIR A

OURNAC A
Procuration

BATT R

SANTACATALINA H
Procuration

TINÉ S
Procuration

JEAN P

PFLUMIO C
Procuration